



RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1988 B 01258

Numéro SIREN : 332 835 131

Nom ou dénomination : AXIOME AUDIT

Ce dépôt a été enregistré le 21/03/2014 sous le numéro de dépôt 3800

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE MONTPELLIER
C.J.M. 9 RUE DE TARRAGONE
34070 MONTPELLIER
www.infogreffe.fr

RECEPISSE DE DEPOT

PVB - SOCIETE D'AVOCATS
215 rue Samuel Morse
Le Triade III - CS 79016
34965 MONTPELLIER CEDEX 2

V/REF :
N/REF : 88 B 1258 / 2014-A-3800

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE MONTPELLIER certifie qu'il a reçu le 21/03/2014, les actes suivants :

Rapport du commissaire aux comptes en date du 20/03/2014
- Transformation de la SAS AXIOME AUDIT en SARL

Concernant la société

AXIOME AUDIT
Société par actions simplifiée
215 rue Samuel Morse le Triade 3
34000 Montpellier

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2014-A-3800 le 21/03/2014
R.C.S. MONTPELLIER 332 835 131 (88 B 1258)

Fait à MONTPELLIER le 21/03/2014,
LE GREFFIER



Aux associés de la
SAS AXIOME AUDIT
Le Triade Bât 3
215 Rue Samuel Morse
34965 MONTPELLIER CEDEX 2

21/3/14
88 15 1258

A 3800

Montpellier, le 20 mars 2014

**Rapport du commissaire aux comptes sur la transformation de la SAS AXIOME
AUDIT en SARL**

En notre qualité de commissaire aux comptes de la SAS AXIOME AUDIT et en application des dispositions de l'article L. 225-244 du code de commerce, nous avons établi le présent rapport en vue de nous prononcer sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier si le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social. Nos travaux ont consisté notamment à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres des événements survenus entre la date des derniers comptes annuels et la date de notre rapport.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Le Commissaire aux Comptes
REVI-CONSEIL / Jean PERIER

